

**Département du Bas-Rhin Arrondissement de Molsheim**  
**COMMUNE de ROMANSWILLER**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire  
le mercredi 22 mai 2013 à 19h30  
sous la présidence de M. BODLENNER Jean-Marie, Maire.

**Membres présents ou représentés** : M. SCHIBLER Bernard, M. DUBOIS Gérard, M. KRIEGER Rémy, M. BALTZER Alain, M. BECKER Bertrand, Mme BERNHARDT Josiane, M. HERMANN Dominique, M. ROUBINET Yannick, Mme ERTZ Aude, M. UNBEKANDT Maurice, M. WASSER Christian.

**Membre absent excusé** : néant

**Membre absent non excusé** : néant

**Membres du conseil municipal** :

. Elus : **15** . En fonction : **12** . Présents ou représentés : **12**.

*A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'inscription à l'ordre du jour un point complémentaire :*

*- Restauration de lavoir.*

N°41/2013

Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 10 avril 2013.

Le procès verbal de la séance du 10 avril 2013, dont une copie intégrale a été adressée préalablement à chaque conseiller, est approuvé à l'unanimité.

N°42/2013

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal, vu l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance Mme FASSEL Paméla, Secrétaire de Mairie.

N° 43/2013

Objet : Droit de Prémption Urbain

Dans le cadre des délégations données au Maire par délibération n° 19/2008 en date du 28 mars 2008 le conseil municipal prend connaissance des décisions prises de ne pas exercer le droit de préemption :

- arrêté municipal en date du 10 avril 2013 concernant un bien immobilier sis 12 rue du Westenberg 67310 ROMANSWILLER cadastré Section C n°1362/497 d'une contenance de 4,77 ares.

N°44/2013

Objet : Association « Les amoureux du lavoir » : Versement de subvention.

Vu la délibération n°36/2013 du 10 avril 2013 relative à l'attribution de subvention aux associations locales au titre de l'exercice 2013,

Considérant le fait que le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur le montant de la subvention à octroyer à l'association « Les amoureux du lavoir » lors d'une prochaine séance,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide d'accorder à l'association « Les amoureux du lavoir » une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'exercice 2013.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droits privés » du BP 2013.

#### N°45/2013

Objet : Association « Le Souvenir Français – Comité du Canton de Wasselonne » : Versement de subvention.

Vu la délibération n°46/2012 du 25 avril 2012 par laquelle le Conseil Municipal de Romanswiller a approuvé le versement d'une contribution de 100 € au titre de l'exercice 2012 à l'association « Le Souvenir Français – section de Wasselonne » afin de leur permettre de poursuivre leurs actions en faveur de l'entretien d'éléments du patrimoine et de la conservation de la Mémoire,

Considérant la sollicitation d'une contribution financière au titre de l'exercice 2013 présentée par l'association « Le Souvenir Français – section de Wasselonne » en date du 6 avril 2013 afin de leur permettant de poursuivre leurs actions,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide d'accorder à l'association « Le Souvenir Français – section de Wasselonne » une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'exercice 2013.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droits privés » du BP 2013.

#### N° 46/2013

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Cap Nature »

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'Association « Cap Nature » en date du 23 mars 2013 sollicitant le concours financier de la Commune de Romanswiller à hauteur de 1 000 € dans le cadre de la mise en place d'une activité de thérapie facilitée par l'animal, destinée à un public handicapé ou en difficulté sociale,

Considérant le fait que la mise en place d'une telle action est estimée à 26 500.00 € par l'association « Cap Nature », et qu'il ne leur est pas possible de supporter une telle dépense sur leurs fonds propres,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide d'accorder à l'Association « Cap Nature » une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au titre de l'exercice 2013.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droits privés » du BP 2013.

#### N° 47/2013

Objet : Association Générale des Familles du Bas-Rhin : Versement de subvention.

Vu la demande de subvention présentée par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin en date du 10 avril 2013 sollicitant le concours financier de la Commune de Romanswiller dans le cadre de la mise en place d'un accueil de loisirs sans hébergement destiné aux enfants de 4 à 12 ans dans le secteur de Wasselonne,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide d'accorder à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin une subvention d'un montant de 3€/jour/enfant au titre d'une participation journalière sur décompte détaillé de l'organisme faisant mention du nombre exact d'enfants présents dans l'association lors des grandes vacances au titre de l'exercice 2013.

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droits privés » du BP 2013.

#### N° 48/2013

Objet : Camping municipal : Réalisation de travaux d'aménagement d'un parking.

Considérant la possibilité d'aménager l'entrée du camping municipal de Romanswiller afin d'y créer un espace de stationnement supplémentaire qui semble particulièrement nécessaire lors du déroulement du messti annuel,

Considérant le devis n°12/046 établi par la société « CHARPENTES NOEPEL » en date du 7 mai 2013 pour un montant TTC de 1 267.76 € correspondant aux coûts de location avec chauffeur d'un tracto-pelle ainsi que d'une plaque vibrante,

Considérant le devis n°DC000097 établi par la société « LINGENHELD environnement » en date du 25 avril 2013 relatif à la fourniture de concassé,

Considérant le devis n°058CR1305 établi par la société « CREATEURS DE JARDINS » en date du 15 mai 2013 relatif à la taille d'arbustes, à la mise en place d'une clôture souple ainsi qu'à des travaux de nivellement au camping municipal pour un montant HT de 2874.00 €,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve les offres de prix pré-citées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande avec les sociétés « CHARPENTES NOEPEL », « LINGENHELD environnement » et « CREATEURS DE JARDINS ».
- Charge Monsieur le Maire d'assurer le suivi technique de ce chantier.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement du BP 2013 à l'article 2113-104 « Terrains aménagés autre que voirie ».

#### N° 49/2013

Objet : Eglise catholique : intervention sur les cloches : choix du prestataire.

Vu la délibération n°37/2013 du 10 avril 2013 relative au lancement d'une consultation dans le cadre de l'affaire citée en objet,

Considérant les offres de prix n°D15813 et n°D15913 établies en date du 17 avril 2013 par la société VOEGELE dans le cadre du remplacement du moteur de volée de la cloche n°3 ainsi que de celui de la cloche n°2 pour un montant respectif de 1520.12 € TTC et de 1053.68 € TTC en cas d'exécution conjointe de ces travaux,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de prix établie par l'entreprise VOEGELE pour un montant HT de 2 152,00 € dans le cadre de l'affaire citée en objet.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec le prestataire retenu.
- Inscrit la dépense correspondante en section d'investissement du BP 2013 à l'article 21318-147 « Edifices culturels ».

N° 50/2013

Objet : Travaux d'éclairage public – Rue de la Gare - Déplacement d'un candélabre.

Considérant la nécessité de procéder au déplacement d'un candélabre situé rue de la Gare,

Considérant le devis n°DV/06/ECP/TRA/00395/13 établi en date du 29 avril 2013 par l'entreprise SOBECA dans le cadre de l'affaire citée en objet pour un montant HT de 1525.00 €,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve l'offre de prix pré-citée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec la société SOBECA dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Charge Monsieur le Maire d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ces travaux.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 21534-145 du BP 2013 « Réseaux d'électrification ».

N° 51/2013

Objet : Entretien de la route forestière menant au lieu-dit « la tirelire » : choix du prestataire.

Vu la délibération n°23/2013 du 20 mars 2013 relative au lancement d'une consultation dans le cadre de l'affaire citée en objet,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'entretien de la route forestière menant au lieu-dit « la tirelire »,

Considérant le fait que ces travaux consistent en la réalisation de travaux de reprofilage de l'ensemble de la surface de la chaussée à revêtir ainsi qu'en la fourniture et pose d'enrobés sur environ 1500 m<sup>2</sup>,

Considérant les résultats de la consultation du 20 mars 2013 relative à l'affaire citée en objet, détaillés ci-dessous :

| <b>SE WICKER</b>   |                    | <b>DIEBOLT TP</b>  |                    | <b>TRANSROUTE</b>  |                    | <b>SCREG EST</b>   |                    |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| TOTAL H.T          | 24 821,00 €        | TOTAL H.T          | 24 340,00 €        | TOTAL H.T          | 23 055,00 €        | TOTAL H.T          | 22 875,00 €        |
| TVA 19,6%          | 4 864,92 €         | TVA 19,6%          | 4 770,64 €         | TVA 19,6%          | 4 518,78 €         | TVA 19,6%          | 4 483,50 €         |
| <b>TOTAL T.T.C</b> | <b>29 685,92 €</b> | <b>TOTAL T.T.C</b> | <b>29 110,64 €</b> | <b>TOTAL T.T.C</b> | <b>27 573,78 €</b> | <b>TOTAL T.T.C</b> | <b>27 358,50 €</b> |

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de prix établie par l'entreprise SCREG EST pour un montant HT de 22 875,00 € dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec la société retenue.
- Charge Monsieur le Maire d'assurer le suivi technique de ce chantier.
- Inscrit la dépense correspondante en section d'investissement à l'article 2112-157 du budget 2013.

Le conseil municipal demande également que l'entreprise intervienne dans les trois mois à partir de la signature du bon pour accord. Une notification lui sera envoyée dans ce sens.

N° 52/2013

Objet : Entretien du terrain de football.

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aération et de sablage du terrain d'honneur de Romanswiller,

Considérant le devis n°CSE13037 établi le 17 janvier 2013 mais réceptionné en mai 2013 par l'entreprise CSE concernant l'affaire citée en objet pour un montant TTC de 3 992.85 €,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de prix établie par l'entreprise CSE dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec l'entreprise CSA dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Charge Monsieur le Maire d'assurer la mise en œuvre et le suivi de ces travaux.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2118-170 « autres terrains » du BP 2013.

N° 53/2013

Objet : Acquisition de chaises pour la salle polyvalente de l'école

Considérant la nécessité de changer les chaises de la salle polyvalente de l'école,

Considérant les résultats de la consultation du 16 mai 2013 relative à l'affaire citée en objet, détaillés ci-dessous :

|                                               | <i>JPG</i>   | <i>CAMIF<br/>COLLECTIVITES</i> | <i>DIRECT DISCOUNT</i> |
|-----------------------------------------------|--------------|--------------------------------|------------------------|
| <b>Acquisition de 24<br/>chaises pliantes</b> | 533.50 € HT  | 610.80 € HT                    | 558.84 € HT            |
|                                               | 638.07 € TTC | 728.40 € TTC                   | 668.37 € TTC           |

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de prix établie par l'entreprise JPG pour un montant HT de 533,50 € dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec la société retenue.

La dépense sera imputée en section d'investissement du BP 2013, à l'article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».

N°54/2013

Objet : Ecole : Acquisition d'un nouveau photocopieur : lancement d'une consultation

Vu la délibération n°3/2006 du 10 février 2006 par laquelle le Conseil Municipal de Romanswiller a approuvé l'acquisition d'un photocopieur de type IR 2270 au profit du service administratif de la Mairie pour un montant TTC de 6027.24 €,

Considérant le fait que suite à l'acquisition d'un copieur couleur auprès de la société RICOH en janvier 2010 pour un montant HT de 3420.00 € au profit du service administratif de la Mairie, le photocopieur IR 2270 a été transféré à l'Ecole Romuald,

Considérant les problèmes de fonctionnement récurrents de ce copieur qui nécessitent d'envisager son remplacement,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le lancement d'une consultation relative à l'acquisition d'un nouveau photocopieur au profit de l'école Romuald.
- Décide de lancer deux consultations : l'une pour un matériel neuf et l'autre pour un matériel d'occasion.

Les résultats de cette consultation seront analysés lors d'une prochaine séance de conseil.

#### N°55/2013

Objet : Chasse / Agrément d'un associé

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la lettre du 2 mai 2013 de l'Association de Chasse « La Waldmuehle » concernant l'agrément d'un nouvel associé en remplacement de M. RIEHL Marc, démissionnaire suite à une mésentente avec les autres membres de cette association. En lieu et place il serait remplacé par M. SCHOETTEL Pierre domicilié 1 A sentier de l'Ehn 67210 OBERNAI.

Vu le domicile et les références cynégétiques mentionnées dans la demande,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve le remplacement d'un associé de l'association de chasse « La Waldmuehle » conformément à l'article 11-1 du cahier des charges,
- Donne son agrément au nouvel associé M. SCHOETTEL Pierre, en remplacement du membre sus visé.

#### N°56/2013

Objet : Eglises : travaux de mise aux normes électriques : Approbation d'avenants.

Vu la délibération n°92/2012 du 29 août 2012 confiant à la société « Electricité PEREIRA » le soin de procéder aux travaux de mise aux normes électriques des Eglises catholique et protestante de Romanswiller,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux complémentaires dans les deux Eglises,

Considérant les devis d'avenants transmis par la société « Electricité PEREIRA » en date du 2 mai 2013 et synthétisés ci-dessous :

| INTITULE DU LOT                                             | ENTREPRISE          | MONTANT HT<br>MARCHE INITIAL | MONTANT HT<br>AVENANT |
|-------------------------------------------------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------|
| Travaux de mise aux normes électriques : Eglise catholique  | Electricité PEREIRA | 6 771.40 €                   | 1 998.00 €            |
| Travaux de mise aux normes électriques : Eglise protestante | Electricité PEREIRA | 5 064.00 €                   | 1 262.00 €            |

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Prend acte des devis d'avenants tels que détaillés ci-dessus.
- Suspend le paiement jusqu'à réalisation conforme des prestations sollicitées eu égard aux observations formulées par le bureau de contrôle SOCOTEC dans le cadre des vérifications électriques périodiques.

N°57/2013

Objet : Restauration du lavoir.

Vu la délibération n°35/2012 du 28 mars 2012 par laquelle le Conseil Municipal de Romanswiller a confié à la société « Charpentes NOEPEL » le soin de procéder à la restauration du lavoir sis rue du lavoir à Romanswiller, et notamment la fourniture et pose de l'ensemble de la structure bois (charpente comprise) identique à l'ancienne,

Considérant le projet de restauration du lavoir sis rue Vogésia à Romanswiller, et notamment la fourniture et pose de l'ensemble de la structure bois,

Considérant l'offre de prix établie le 16 mai 2013 par « Les Charpentes NOEPEL » pour un montant HT de 2 600 €,

Considérant que cette offre de prix correspond en la fourniture et pose d'une structure en bois une pente, de poteaux en chêne, de chevronnage en Douglas, ainsi que de panneaux OSB,

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de prix établie par l'entreprise « Les Charpentes NOEPEL » pour un montant HT de 2 600 € dans le cadre de l'affaire citée en objet.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande avec cette société.
- Charge Monsieur le Maire d'assurer le suivi technique de ces travaux en lien avec le Président de l'association « Les amoureux du lavoir ».
- Inscrit la dépense correspondante en section d'investissement à l'article 2138-180 « Restauration lavoirs » du budget 2013.

N°58/2013

Objet : Divers.

- Ancienne synagogue : lancement d'une pré-étude auprès de l'architecte TRUMPF et demande de subvention auprès du conseil général dans le cadre du contrat de territoire.
- Point sur la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 : la commune devra élaborer un projet éducatif de territoire (PEDT) qui permettra de fédérer tous les acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation dans notre commune pour une articulation réussie entre temps scolaire et temps périscolaire.
- Pour la réaménagement de la Rue de l'Abbaye, la Communauté de Communes des Coteaux de la Mossig a retenu l'entreprise ADAM pour un montant de 75 326,47 € TTC. (L'offre maximum était de 101 404,06 € TTC.)
- Acquisition de deux miroirs : lancement d'une consultation.
- Acquisition d'un chauffe eau pour le Camping : lancement d'une consultation.
- Clôture à l'étang : l'APP Romanswiller a fait parvenir en mairie une lettre de sensibilisation au risque de noyade à l'étang. L'association recommande de mettre en place un grillage tout autour de l'étang. Des panneaux seront mis en place et un arrêté municipal sera pris.
- La maison Metzger est maintenant un bien appartenant à la commune.
- La date limite de proposition de transformation du terrain de dépôt de munitions est fixée au 3 juin 2013. Absence de proposition à ce jour.
- Rue du Coteau : mise en place d'une signalisation au sol compte tenue du panneau "cédez le passage".
- M. Baltzer propose une nouvelle animation par l'association Samba pour la fête des aînés.
- La date du prochain conseil municipal est fixée au 3 juillet 2013.

\*\*\*\*\*

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés et aucun des membres ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 21h45.

Le présent document est certifié affiché conformément aux exigences de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1.